



## *Déclaration de la CGT Educ'action au Comité Technique Ministériel du 16 novembre 2016.*

**L**e passage en seconde ne met pas fin aux inégalités sociales et territoriales, dès lors, il est inconcevable de considérer que l'Éducation prioritaire s'arrête à la fin du collège, en excluant les lycées.

Beaucoup de lycées, en particulier dans la voie professionnelle, ont un taux de catégories socio-professionnelles défavorisées qui est comparable à certains collèges relevant du dispositif de l'éducation prioritaire.

Plusieurs dizaines d'établissements en grève ont manifesté devant le ministère le 29 septembre, la seule réponse a été, pour l'instant, la prolongation de façon transitoire du versement de l'intégralité de l'indemnité ZEP en 2018/2019.

Mais les collègues ne toucheront plus qu'un tiers de l'indemnité l'année suivante puis, plus rien.

Les collègues de ces établissements attendent une tout autre réponse de la part d'un gouvernement qui affirme toujours que l'éducation est sa priorité.

Les 54 000 postes budgétaires mis en avant par la Ministre ne se sont pas vus sur le terrain, en particulier pour les élèves qui en ont le plus besoin.

La hausse démographique en lycée rend inéluctable la hausse des effectifs par classe et détériora un peu plus les conditions d'études des élèves et de travail des personnels dans ces établissements difficiles.

Écarter les lycées de l'Éducation prioritaire, c'est dégrader encore un peu plus le service public de l'éducation.

Le ministère n'a pas rendu publics les critères qui ont permis d'établir la carte des REP et REP+, accentuant ainsi le sentiment d'injustice pour les collègues dont les établissements sont sortis du dispositif.

Enfin, les conditions de mise en œuvre de la pondération en REP+, sans cadrage national, induisent souvent pour les enseignants une augmentation de la charge de travail.

La CGT Educ'action revendique des mesures d'urgence pour l'Éducation prioritaire.

Pour plus de transparence, il faut établir une carte de l'Éducation prioritaire par l'utilisation de critères objectifs rendus publics, qui prennent en compte l'indice social et les spécificités rurales et urbaines.

Les difficultés d'exercice dans ces établissements nécessitent un renforcement des équipes de vie scolaire, de santé et de service social, de personnels administratifs et d'agents.

Il faut étendre l'indemnité REP à tous les personnels en exercice, notamment de vie scolaire (AED, AESH...).

Il est aussi nécessaire de rétablir une carte scolaire permettant la mixité sociale et de prendre des mesures qui permettront de maintenir des équipes stables.

Pour faire aboutir toutes ces revendications, la CGT Educ'action sera aux côtés des personnels qui seront en grève le 17 novembre 2016.

La Ministre doit prendre en compte les difficultés rencontrées par les collègues, en particulier dans les lycées.

La CGT Educ'action demande à la Ministre d'ouvrir d'urgence des négociations avec les organisations syndicales sur le périmètre de la carte de l'éducation prioritaire et sur les mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement de ces établissements et les conditions d'études des élèves.